

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL**

SDIS 15 - Le vendredi 15 décembre 2023

Présents : AMIRAL Alain – ANDRIEU Jérôme - AURIACOMBE Chrystelle - BAUGER Patrice - BENET Mickaël - BLANC Serge - BUREAU Jérôme - CANAL Jean-Luc - CARRIER Jean-Paul - CEYTRE Frédéric - CHABASSEUR Noémie - COULOM Jean-Paul - FERRAND Philippe - GILIBERT Frédéric - MARTRES Laurent - BOUISSOU Marion - RAYNAUD-DUFFAYET Yolaine - ROUQUET François - BILLOUX Béatrice - FOURCAT Stéphanie

Excusés : CAYROU Jérôme - CAYROU Laurent - FREYSSIGNET Pascal - RAMADIER Cédric - CI GREFF Cyril

Absents : SERANTONI Philippe

DEBUT DU CA : 18H50

ORDRE DU JOUR

CONTRAT D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE AU CFA

Les documents « projet d'assurance » de la MNSP et de ASSUR'18 ont été adressés par mail le 22 novembre dernier afin que les membres du CA puissent en prendre connaissance.

Pour rappel, l'UDSP a souscrit au Contrat Fédéral Associatif MNSP (adhésion obligatoire) lors du congrès national à Toulouse. Cela implique pour les amicales de cotiser pour TOUS leurs membres (sauf les veuves) ; jusqu'alors, certaines ne cotisaient pas à la FNSPF pour les anciens. Or, afin de leur garantir une couverture assurance, cela est désormais obligatoire pour toutes.

Pas de changement pour la garantie assurance des épouses lors des voyages des anciens.
Idem pour les conjoints des actifs.

Concernant le choix de la partie complémentaire au CFA, 2 options sont possibles :

Contrat CFA+ proposé par la MNSPF
Contrat ASSUR'18

Tarif assurance actuel	= 11 413.90 €
Tarif assurance CFA et CFA+	= 16 614.39 €
Tarif assurance CFA et ASSUR'18	= 14 080.86 €

Choix du contrat d'assurance complémentaire au socle :

Contrat CFA+ : 3 voix (dont 1 pouvoir de vote)
Contrat ASSUR'18 : 18 voix (dont 2 pouvoirs de vote) – Choix retenu

Ce changement va entraîner un surcoût pour certaines amicales. Il est décidé de ne pas augmenter le montant des cotisations pour 2024.

Un courrier explicatif sera fait et adressé avec l'appel à cotisation.

POSTE DE FORMATEUR :

Le développement et l'augmentation du nombre de formations dispensées par l'UDSP nécessite de créer un poste de formateur, à mi-temps, pour s'occuper du démarchage, de la gestion du matériel, de la partie administrative liée aux dossiers formation, et répondre aux objectifs imposés par la certification QUALIOPI.

Une fiche de poste a été adressée par mail le 15 novembre aux membres du CA.

Noémie CHABASSEUR fait remarquer qu'il n'est pas utile de faire apparaître la rémunération sur la fiche de poste. La modification sera faite.

La fiche de poste est validée à l'unanimité.

L'appel à candidature va être adressé à tous les SPV du département, pour un recrutement au plus vite.

COMMISSION FORMATION :

Pascal FREYSSIGNET, responsable de la commission formation, va être absent pour raison de santé au moins pendant 4 mois.

Afin de ne pas retarder les différents travaux de cette commission, Laurent MARTRES souhaite qu'un nouveau responsable soit désigné parmi ses membres ; Jérôme BUREAU se propose. Il sera le nouveau responsable de la commission.

Philippe SERRANTONI (absent lors des 3 derniers CA) a assuré une formation PSC1 en 2022 auprès d'élèves du Collège d'Allanche. Le dossier formation n'est jamais parvenu au bureau de l'UD. Par conséquent, les diplômes n'ont jamais été édités.

Le collège d'Allanche ainsi que les parents des collégiens concernés réclament les diplômes de leurs enfants afin de les intégrer dans leur parcours de formation et notamment pour les dépôts de dossier PARCOURSUP.

Après plusieurs mails et messages téléphoniques du bureau de l'UD et du président Laurent MARTRES, aucune suite n'a été donnée par Philippe SERRANTONI.

Cela pose un double problème : d'une part pour l'édition des diplômes et d'autre part en termes d'images pour notre Union.

Laurent MARTRES propose que le bureau le convoque afin de régler ce problème particulier et connaître sa volonté de poursuivre ou non au sein du CA de l'UDSP au vu de sa faible disponibilité.

Noémie CHABASSEUR le joint au téléphone au cours du CA. Le dossier administratif de cette formation devrait être adressé à l'UDSP dans la semaine. A suivre...

PLACEMENT CREDIT AGRICOLE :

Proposition du Crédit Agricole Centre-France de placement à meilleur rendement, à capital sécurisé :

- Compte à terme, par tranches de 10 000€ x 10 lots
- Possibilité de casser le compte à terme, pour récupérer l'argent, à tout moment, par lot de 10 000€ (remboursement anticipé faisant perdre l'intérêt du placement mais libérant la trésorerie).
- Comptes bloqués de 1 à 10 ans, la rémunération augmentant avec la durée.

Le Crédit Mutuel devait être consulté (Cf. compte-rendu CA du 21.09.2023), or, cette banque ne propose pas de placement équivalent, avec un tel rendement.

L'argent qui dormait depuis 1 an et demi sur le livret Asso (faible rendement) de l'UDSP est toujours placé au Crédit Agricole Centre France mais avec un rendement bien supérieur.

CROSS ZONAL :

Restauration : un 1^{er} devis avait été fait avec un menu jugé trop riche pour des coureurs et trop cher. Le prestataire retenu est donc le Tempo Express avec un plateau repas à 9 €.

L'appel à bénévoles pour l'organisation de la manifestation doit être fait rapidement.

Les anciens se proposent pour assurer la gestion de la buvette.

Les points restant encore à prévoir :

 Médailles à raison de 3 par catégorie cela fait 120

 Trophées pour les équipes.

Le dossier d'inscription qui devait être envoyé mi-novembre, n'est toujours pas finalisé. Mickaël BENET doit s'en charger à partir de celui de la Drôme.

Côté subvention, déjà des accords de principes :

 Conseil Départemental du Cantal : subvention exceptionnelle de 3 000 €

 Crédit Agricole : 500 €

 Crédit Mutuel : 300 €

 Groupama : financement des sacs à chaussures de sport remis aux athlètes

 Leclerc Distribution Aurillac : prise en charge du ravitaillement arrivée.

Concernant le dispositif de secours, Jérôme ANDRIEU a fait savoir que tout est OK de son côté.

JSP :

Laurent MARTRES et Béatrice BILLOUX ont assisté à la dernière réunion du comité pédagogique qui s'est déroulée le 3 octobre dernier.

Le président a été étonné d'apprendre qu'au bout de 4 ans de formation, les JSP rendent leurs tenues de sport. Il a donc fait faire un 1^{er} devis lors du congrès national auprès de l'équipementier POKEE SPORT pour la confection de 100 maillots (montant 700 € HT).

Il demande au CA de valider sa proposition de prise en charge des maillots des JSP. Proposition validée.

Des membres du CA se proposent de demander d'autres devis.

Le président informe les membres du CA que le SDIS va désormais indemniser les animateurs. Par ailleurs, Jérôme CAYROU, responsable de la commission JSP, a annoncé qu'il souhaitait mettre un terme à ses fonctions en juin prochain. Un remplaçant devra alors être trouvé.

Le colonel GREFF souhaite que de nouvelles sections JSP voient le jour dans le département.

QUESTIONS DIVERSES :

Vieux camions rouges de Pierrefort : l'association a sollicité par courrier en date du 25 octobre 2023 l'UDSP afin que la subvention qui leur est allouée soit réévaluée. Le CA propose une augmentation de 100 € dès le 1^{er} janvier 2024. Ce qui amènera la subvention annuelle à 600 €.

Congrès national 2024 : il aura lieu du 25 au 28 septembre, à Mâcon. Stéphanie présente une première sélection d'hébergements susceptibles d'accueillir les membres du CA. 3 sont retenus avec un ordre de priorité. La demande de réservation se fera selon cet ordre.

Goodies UDSP : depuis plusieurs années maintenant, l'UDSP ne propose plus d'agenda à ses adhérents. Une demande de devis a été faite auprès d'Arsaprim pour la réalisation de porte-clés jetons à l'effigie de notre Union. 2 modèles sont présentés ; le choix de la majorité se porte sur le porte-clés jetons en cuir. Le devis est validé, la commande sera passée auprès d'Arsaprim.

Séminaire volontariat : Laurent MARTRES présente aux membres du CA la synthèse issue des travaux du séminaire volontariat, et plus particulièrement les points qui impliquent l'UDSP :

Financer les conséquences sur l'organisation de l'employeur de l'absence d'un agent
En baissant le coût des formations proposées par l'UDSP15 aux employeurs conventionnés via une adaptation de la participation du SDIS au budget de l'UDSP

Être plus présent auprès de la population pour mieux identifier les futures vocations
Via les formations de l'Union, systématiser la présentation de l'engagement citoyen.
En étant présent auprès des jeunes : SNU, lycées, collèges...

Densifier les sections de JSP en s'appuyant sur les bassins de coopération de CIS.

Reconnaitre l'équipe de soutien départementale

Activer pleinement la reconnaissance sociale
Par l'implication des amicales en formant et informant leurs responsables, via l'union, sur le rôle central de l'association dans la qualité de vie du CIS, ses leviers...
En remplaçant certains moments de vie du CIS, souvent maintenus dans l'enceinte du CIS, au centre de la commune : ex de la passation de commandement, démonstrations...

Terroirs engagés : L'objectif du dispositif « Terroirs engagés » est de permettre le recensement, la reconnaissance et la valorisation des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) artisans, producteurs et entrepreneurs sur tout le territoire français. En 2024, l'UDSP doit approfondir le travail réalisé sur ce dispositif (à ce jour, très peu de SPV concernés recensés).

Stand sur manifestations UDSP : lors du dernier congrès à Saint-Etienne de Chomeil, le prestataire POMPIERS STORE a tenu un stand afin de vendre ses produits. Une participation lui a été demandée au profit de l'amicale du CIS organisateur.

A ce jour, l'UD n'a aucune certitude du versement d'un quelconque montant.

Pour mémoire, l'UD et le SDIS lui avait « *prêté* » exceptionnellement la tente 3X3 ; le colonel SKRZYNSKI lui avait demandé en échange, de faire un don au profit de nos orphelins. A ce jour, rien n'a été fait.

Désormais, pour toute présence d'un stand marchand sur les manifestations UDSP, une participation sera demandée en amont de l'installation. Il est demandé au CA de valider la proposition d'un montant de 50 €. Montant validé par le CA.

AGENDA :

1^{er} juin (ou 02 juin) = Congrès départemental à Saint-Mamet

08 juin = Journée pêche à Laveissière

29 juin = pétanque des anciens à Trizac

Fin du CA : 21h10

Compte-rendu rédigé par Chrystelle AURLACOMBE, secrétaire du CA de l'UDSP.

Signature des membres du Bureau :

L. MARTRES

C. RAMADIER

Y. RAYNAUD DUFAYET

L. CAYROU

C. AURIACOMBE

F. ROUQUET

J. BUREAU

N. CHABASSEUR